

[Votre avis du

[Votre référence

[Notre référence
E4-42100-2020-002194]

[Annexe

Objet : Enquete horeca : Evolution des prix d'achat après la baisse du taux de TVA.

Chère Madame, cher Monsieur,

La crise sanitaire du coronavirus et les mesures d'accompagnement pour les familles et les entreprises ont eu un impact sévère sur l'économie belge. L'un des secteurs le plus particulièrement touché est celui de l'horeca.

Afin de soutenir ce secteur, le Gouvernement fédéral a réduit le taux de TVA pour certains produits et services de l'horeca à 6 % à partir du 8 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette mesure d'aide est destinée aux entreprises du secteur de l'horeca. Toutefois, l'impact positif de cette mesure pour le secteur pourrait être partiellement réduit par le fait que les fournisseurs peuvent décider d'ajuster leurs prix. Afin d'assurer le suivi de cette mesure, le ministre de l'Economie a demandé à l'Observatoire des prix de surveiller les prix et les marges des produits et services achetés par le secteur de l'horeca auprès des fournisseurs.

À cette fin, l'Observatoire des prix a élaboré une enquête en deux volets en concertation avec les différentes fédérations de l'horeca en Belgique. Dans la première partie, une enquête en ligne est menée auprès des exploitants de l'horeca pour savoir s'il existe des fournisseurs qui ont augmenté leurs prix pour certains produits ou services depuis la réduction de la TVA et, dans l'affirmative, quelle explication a été donnée à ce sujet. Dans la seconde partie de l'enquête, les exploitants concernés (sur la base d'un échantillon) sont interrogés par le biais d'entretiens téléphoniques approfondis au sujet de l'ajustement de leur prix. Dans un souci de clarté, l'objectif de l'enquête n'est donc pas de vérifier le secteur de l'horeca lui-même, mais de s'assurer que la réduction de la TVA lui confère une marge de manœuvre qui n'est pas supprimée par une augmentation des prix d'achat auprès des fournisseurs.

L'enquête sera menée à quatre reprises entre septembre 2020 et juin 2021, la première fois en septembre 2020. Les données obtenues seront traitées de manière anonyme et confidentielle. L'enquête elle-même ne peut être remplie qu'une seule fois par entreprise de l'horeca.

Contact : [Mathias Ingelbrecht] | Conseiller – Jean-Paul Theunissen | Attaché – Myrle Claessens | Attaché
DG Analyses économiques et Economie internationale – Prix et fonctionnement du marché | mathias.ingelbrecht@economie.fgov.be | +32 2 277 92 35 –
jean-paul.theunissen | +32 2 277 91 21 - myrle.claessens@economie.fgov.be | +32 2 277 81 34

N° d'entreprise : 0314.595.348

Il est très important, tant pour vous que pour le secteur de l'horeca dans son ensemble, que cette enquête obtienne le plus grand nombre de réponses possible. C'est la seule façon pour l'Observatoire des prix du SPF Economie de déceler d'éventuels problèmes et de formuler des conseils étayés au cabinet du ministre de l'Economie. Dès lors, pouvons-nous vous demander de participer à la première partie de cette enquête au plus tard pour fin septembre ? Au bas de cette lettre, vous trouverez un lien vous conduisant à l'enquête.

Merci beaucoup pour votre coopération.

Lien vers l'enquête : "https://bit.ly/Enquête_Horeca".

Renaat Schrooten (Authentication)	Digitally signed by Renaat Schrooten (Authentication) Date: 2020.09.03 10:31:53 +02'00'
--	---

Renaat Schrooten,
Directeur général.